

DATES DU STAGE

Mon stage aura lieu durant l'été qui suit ma dernière session. Suis-je quand même admissible, puisque je ne serai plus inscrite au CÉGEP pendant le stage ?

Oui, tant que vous êtes toujours inscrite au CÉGEP au moment où vous soumettez votre demande et que votre stage commence dans les quatre mois qui suivent votre soumission.

Mon stage se déroulera sur deux étés. Est-ce que c'est possible ?

Non, le stage doit se dérouler en une à deux sessions consécutives.

Je suis au milieu de ma première session collégiale. Puis-je déposer une demande STBIRC ?

Non, vous devez avoir achevé votre première session, relevé de notes à l'appui, pour pouvoir déposer une demande STBIRC.

FINANCEMENT DU STAGE

J'ai reçu une bourse d'initiation à la recherche l'année dernière. Puis-je postuler à une STBIRC ?

Non, le cumul des bourses d'initiation à la recherche n'est pas permis.

Puis-je demander une NTBIRC pour la phase Nature et Technologie de mon stage et une STBIRC pour sa phase Santé ?

Non, le chevauchement des bourses d'initiation à la recherche n'est pas permis.

SUPERVISION DU STAGE

Je supervise déjà un stage STBIRC, puis-je en superviser un second ?

Oui, tant que les deux stages sont distincts et répondent adéquatement aux profils des stagiaires.

Deux stagiaires aimeraient faire un stage en tandem. Est-ce autorisé ?

Oui, mais leurs dossiers seront évalués individuellement. Les deux stages devront donc être distincts et répondre adéquatement aux profils des stagiaires.